

Chronique sociale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **46 (1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

c'est-à-dire de l'investissement en machines et construction au moyen des bénéfices de l'entreprise. Autrement dit, l'endettement de la société est quasiment nul, ainsi que l'appel à des capitaux extérieurs, puisque les actionnaires de Lusa SA sont M. Lusa père et ses trois fils. Ajoutons que le capital-actions de l'entreprise est de 150 000 fr.

Le personnel de Lusa SA se compose, nous l'avons dit, de 120 personnes, dont 100 travailleurs à la production, les autres personnes étant attachées aux services administratifs et à la fabrication. Le per-

sonnel de production est composé aux 45 % de travailleurs étrangers (Italiens et Espagnols essentiellement) ; le personnel de nationalité suisse est qualifié de stable et provient de Courfaivre, des villages avoisinants et de Delémont. Pour les 50 % du personnel, ce sont des femmes qui travaillent chez Lusa SA. Entreprise dynamique, bien gérée et bien organisée, Lusa SA est promis à un bel avenir. De la santé d'une telle entreprise dépend également le bien-être de la région.

Roger Schindelholz

CHRONIQUE SOCIALE

L'intégration des handicapés : utopie ou réalité ?

Les pouvoirs publics d'une part (l'Assurance invalidité, aux prestations de laquelle s'ajoutent les subventions cantonales et communales, couvre l'essentiel des besoins pécuniaires), les organisations privées d'autre part (dont Pro Infirmis, organisation faitière, et ses 29 services sociaux assumant l'aide individuelle, psycho-sociale) se complètent de façon heureuse à la faveur d'une collaboration bien conçue : la structure de notre système d'aide aux handicapés devrait donc garantir une efficacité optimale, abstraction faite des nécessités sans cesse accrues et de l'insuffisance chronique, partant, des disponibilités.

Mais ces deux facteurs (appui financier et aide psycho-sociale), dans ce schéma simplifié à l'extrême, en sous-entendant un troisième : la bonne volonté et surtout la compréhension des non-handicapés, sans laquelle tout effort en faveur de l'intégration des handicapés, qui est le but dernier, demeure partiellement vain.

Au plan financier, l'aide privée a besoin du soutien du public pour pouvoir conserver son statut, qui lui confère des possibilités d'intervention et une souplesse plus grandes que celles des organismes de l'Etat. Pourtant c'est dans l'aide psycho-sociale que la compréhension générale revêt toute son importance et c'est là, malheureusement, qu'elle laisse encore le plus à désirer.

De nombreuses réalisations pratiques attestent certes que l'on se préoccupe activement, de nos jours, de l'intégration des handicapés. Il est toutefois inutile de nous leurrer : sans certaines modifications profondes de la mentalité, les derniers échelons ne pourront jamais être gravés.

Il suffit d'évoquer quelques exemples concrets pour se rendre compte de l'omniprésence des préjugés, de la défiance et du manque d'attention dont les handicapés font l'objet : l'employeur qui refuse d'engager un infirme pourtant

pleinement qualifié pour le poste à pourvoir ; l'adolescent normalement doué qui est écarté de l'enseignement ordinaire par crainte que l'infirmité dont il est atteint ne gêne l'entourage scolaire ; le restaurateur qui interdit l'entrée de son établissement à un invalide dont l'aspect risquerait de rebuter la clientèle habituelle ; les parents qui redoutent de laisser leur enfant jouer avec un petit handicapé mental. A ce propos, rappelons-nous les commentaires causés l'été dernier, à Genève, par le projet touchant le terrain de la Paumière, à Conches, où l'Etat envisageait primitivement de construire le Collège Henry-Dunant. A la suite d'un refus par voie référendaire, une nouvelle proposition avait été mise au point, portant sur la création d'une école professionnelle pour 180 préapprentis de 13 à 15 ans ainsi que d'ateliers pour une soixantaine de handicapés mentaux et physiques. On sait quelle est la pénurie actuelle de ce genre d'ateliers. Malgré cela, le projet a provoqué, semble-t-il, davantage de critiques que d'enthousiasme et ce qui surprend, c'est le genre d'appréhensions et d'objections suscitées. Le leitmotiv était l'anxiété — admise comme légitime — des parents qui devraient envoyer leurs enfants — les pauvres petits ! — dans une école si proche d'un complexe pour handicapés. Les architectes devraient déployer des prodiges d'imagination et de savoir-faire pour résoudre les problèmes délicats qu'engendrerait forcément une telle « promiscuité » (sic). Le Département de l'instruction publique s'était senti tenu, de son côté, de rassurer la presse, et à travers elle la population, en précisant que l'on prendrait les mesures nécessaires, en particulier en établissant les horaires, pour éviter tout côtoiement des préapprentis (de jeunes arriérés scolaires dont les difficultés psychologiques risqueraient d'être compliquées par la présence de ces voisins indésirables) et des handicapés. Bref, il apparaissait comme patent que ces derniers, surtout lorsqu'ils forment de telles « concentrations » (le terme a été employé, comme

pour les germes infectieux), représentaient une menace certaine pour l'équilibre de personnes « saines ».

Si ces enfants « normaux » avaient été élevés dans le respect du prochain quel qu'il soit, si leurs parents leur avaient tout naturellement appris, dès la petite enfance, à ne pas considérer un handicapé comme un être « différent » mais comme un être humain, tout simplement, et par là semblable à tous les autres, et surtout à eux-mêmes, où serait le problème ? Il en va de ce genre de discrimination comme du racisme contre lequel nous nous insurgons — de bonne foi sans doute — mais que nous continuons à favoriser par nos comportements, nos actes et nos réactions incontrôlées.

Cela me fait me souvenir de l'anecdote revigorante que racontait certaine jeune mère, femme de pasteur : Hier, un Noir a sonné à notre porte. Mon mari, qu'il désirait voir, étant absent, je l'ai invité à entrer et à attendre un moment. Malheureusement, mon mari était en retard et le visiteur a dû partir sans l'avoir vu. Dans l'intervalle, il a semblé prendre plaisir à bavarder avec ma fillette de cinq ans, toujours prête à la conversation. Le soir, elle raconte l'incident à son père : « Papa, il est venu un monsieur... », etc. J'en profite pour demander : « Comment était-il ? — Il était gentil. — Oui, et après ? — Il riait, il m'a posé des tas de questions. — Il était grand ou petit ? — Oh ! Il était très grand. Et puis il avait une belle chemise rouge. — Et puis ? — Et puis, c'est tout. » Pas une remarque quant à la couleur de la peau, malgré l'insistance de mes questions. Et la jeune femme ajoute en riant : « Un bon point pour la maman, non ? »

Comment croire à l'intégration des handicapés aussi longtemps qu'une sorte de ségrégation, aussi révoltante que l'apartheid ou que toute autre manifestation discriminatoire les refoule dans un monde à eux ? Ce n'est pas notre pitié, c'est notre compréhension qui les aidera.

(Service de presse de Pro Infirmis)